

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 017_2022

Séance du vendredi 8 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le vendredi huit avril à dix-neuf heures trente ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Victor Dehaine, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 4 avril 2022 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, M. Maxime ROSKOSCHNY, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Conseillers municipaux.

Etaient excusés :

Mme Catherine WILLEMS ayant donné procuration à Mme Justine DURETETE,
Mme Domitille DENEUVILLE ayant donné procuration à M. Bertrand TRINEL.

Secrétaire de séance : Eddy ROLIN.

Fin de la séance : 20h40

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : FISCALITE 2022.**VU :**

Le Code général des impôts,

La loi de finances pour 2021 publiée au Journal officiel du 29 décembre 2019 entérinant la suppression progressive de la taxe d'habitation jusqu'en 2023 ;

Le souhait de maintenir les taux de d'imposition de la fiscalité de la commune pour cette année,

L'état 1259 « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales » pour 2022 ci-annexé (*Annexe 1*),

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :
(15 voix POUR)

- **FIXER** les taux d'imposition pour 2022 comme suit :

| | | BUDGET 2022 |
|-------------------------------------|-----------------------|--------------------|
| Taxe sur le foncier bâti | Base | 671 300 |
| | Taux voté (en %) | 36.4 |
| | Produit (en €) | 244 353.20 |
| Taxe sur le foncier non bâti | Base | 78 300 |
| | Taux voté (en %) | 47.21 |
| | Produit (en €) | 36 965.43 |

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

